



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20201207-BECCLO_2020_282-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIT EXCUSE : M. Emmanuel HANON.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS ET
VEHICULES ROUTIERS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ
ORTHEZ : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS PTAC 19T
PTR 22,5 T MAXIMUM EQUIPE D'UNE CARROSSERIE STRUCTURE
« ENROBEUR PROJETEUR » -COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 26
NOVEMBRE 2020 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE
MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 15 octobre 2020 pour une remise des offres le 18 novembre 2020.

Il s'agit d'un marché ordinaire.
Il a été remis 2 plis dans les délais

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre 2020 à 14h30 a décidé d'attribuer le marché à La société **SCHAEFER-TECHNIC - 70736 FELLBACH** pour un montant estimatif de 267 000 euros HT.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

